

Le Mans, le 16 mai 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SÉCHERESSE EN SARTHE : MESURES DE RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU

Au 15 mai 2022, les bassins versants **Affluents Sarthe médiane, Vaige-Taude-Erve, Vive-Parence, Anille-Veuve-Tusson, et Argance** sont en alerte.

Des mesures de restriction ou d'interdiction des usages de l'eau s'appliquent sur ces bassins. Ces mesures concernent l'ensemble des usagers de l'eau (particuliers, collectivités, agriculteurs...). Elles sont présentées au sein de l'article 7 de l'arrêté cadre sécheresse du 30 juin 2020 (cf pièce jointe).

Par ailleurs, **le seuil de vigilance est atteint sur les bassins versants Gée, Dué et Naraïs, Braye et Aune.**

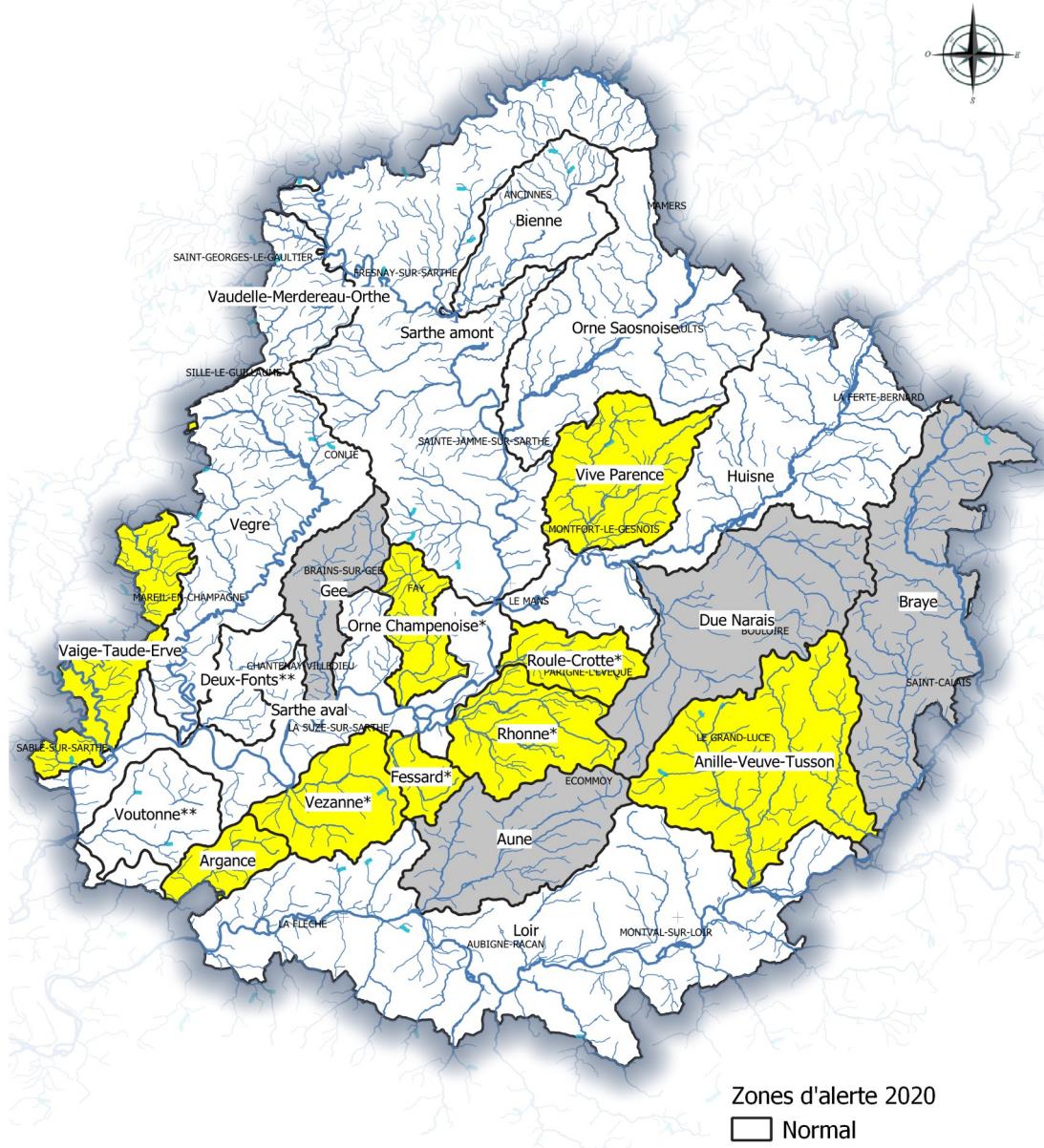
Sur ces bassins, il est demandé à chacun de maintenir l'attention aux économies d'eau et de réduire autant que possible tous les usages accessoires de l'eau : lavage des véhicules, remplissage des piscines, arrosage des gazons et espaces verts...

Des mesures de restriction et de limitation des usages de l'eau sur ce bassin pourront être prises ultérieurement, selon l'évolution de la situation hydrologique.

Informations complètes sur le site de l'Etat en Sarthe :

<http://www.sarthe.gouv.fr/la-gestion-de-l-eau-en-sarthe-en-periode-de-a1717.html>

Situation au 15 mai 2022 des zones d'alerte par rapport aux seuils de l'arrêté cadre sécheresse du 30 juin 2020



* Affluents de Sarthe médiane : Rhonne, Roule-Crotte, Vezanne, Fessard, Orne Champenoise
 ** Zones d'alertes Deux-Fonts et Voutonne identiques

Source : © IGN - © AELB - © Direction Départementale des Territoires 72
 Service Eau et Environnement
 Unité Ressource en Eau et Milieux Aquatiques
 Mai 2022

0 5 10 km

espace_travail_see/Alerte secheresse BV/2021_Alerte secheresse avec communes